REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°52

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT: M. Ugalde.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Cession à la SARL Bousquet de la parcelle AN 46 sise rue la Cale.

Monsieur Benoît Bousquet, gérant de SARL Bousquet, a formulé le souhait auprès de la commune de Bayonne de relocaliser son activité d'entreprise de marbrerie, aujourd'hui exploitée rue Maubec, vers la zone Saint-Frédéric.

C'est ainsi que la commune, propriétaire de la parcelle AN 46 sise rue de la Cale, d'une contenance cadastrale de 1 388 m², a proposé à ce dernier une cession de ce bien moyennant un prix de 125 000 € hors taxes, net vendeur, conforme à l'estimation des domaines en date du 06 novembre 2015.

Le futur acquéreur a répondu positivement à cette offre, les frais de la transaction étant à sa charge.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SARL Bousquet ou toute personne qui se substituerait à elle, l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette vente dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à la majorité.

M. Etcheto ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.